



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**L'ADMINISTRATION
SE TRANSFORME AU SERVICE
DES ÉLÈVES, DES FAMILLES
ET DES PERSONNELS**

Sommaire

Avant-propos du secrétaire général	2
Infographie Une nouvelle méthode pour assurer un haut niveau de qualité de service	4
1. AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ÉLÈVES ET À LEURS FAMILLES	7
Se mettre à la place des parents pour faciliter les démarches liées à la scolarité	7
Focus Limiter le non-recours en proposant directement une bourse nationale d'études du second degré	7
Des démarches facilement accessibles en ligne grâce au portail Scolarité services	7
Un service public plus proche, plus simple et plus efficace grâce au programme Services publics +	8
Valoriser les projets des équipes pédagogiques grâce à la Trousse à projets	8
Les projets du Conseil national de la refondation (CNR) - Notre École, faisons-la ensemble	8
Infographie La stratégie du numérique pour l'éducation, où en est-on ?	9
Des accès numériques sécurisés pour les mineurs	10
L'intelligence artificielle au service de l'apprentissage des fondamentaux	10
Témoignage L'incubateur des produits numériques	10
Témoignage Les territoires numériques éducatifs pour accompagner la transformation numérique et l'innovation	11
Témoignage Pix, le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques	11
2. AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX PERSONNELS	13
RH26, une stratégie RH ambitieuse pour le premier employeur de France	13
Infographie 7 mesures pour simplifier la vie administrative des personnels	14
La trajectoire de modernisation des Sirh pour les personnels	15
La dématérialisation des copies du baccalauréat, un chantier important réussi	15
Un ministère engagé pour des ressources et des outils accessibles à tous	15
L'adaptation des locaux aux transitions numériques et écologiques	16
Témoignage La dynamique des nouveaux espaces de travail	16
Focus Un lycée à l'énergie positive	16
Des ressources pour moderniser le bâti scolaire	16
Un exemple réussi de modernisation des espaces de travail	17
Infographie Bâtiments scolaires : fédérer les acteurs	18
3. AMÉLIORER NOS PRATIQUES POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS EN COURS	21
L'évaluation des élèves	21
Un agenda de réformes à impact : les politiques prioritaires du Gouvernement (PPG)	21
Le remplacement des professeurs absents, une politique prioritaire du Gouvernement	21
La création de la direction de l'encadrement	22
Témoignage La transformation de l'ESEN(ESR) en IHEEF	23
Témoignage L'opendata et la politique de la donnée du ministère	23
Infographie Les labs d'innovation	24



© MENJ

Avant-propos

« *Plus grand employeur de France, le ministère emploie 1,2 million de personnels au service des élèves et de leurs familles.* »

Ce sont au total près de 1 170 000 personnels qui travaillent dans les écoles et établissements dans lesquels sont scolarisés près de 12 millions d'élèves. Au service de cette vaste communauté éducative, ce sont 30 000 personnels administratifs qui œuvrent quotidiennement dans les rectorats, les directions départementales et le ministère, soit 2,5 % des personnels de l'éducation nationale. Cette taille relativement modeste de l'administration de l'éducation nationale, à rebours des représentations communément admises, est porteuse d'une grande responsabilité. Notre administration se doit d'être forte, performante et en phase avec les attentes de ses personnels mais aussi des élèves et de leurs familles. Cela nous oblige à réfléchir en continu à nos pratiques et à nos processus, à la manière de les améliorer et de les simplifier. L'ensemble des directions du ministère, le secrétariat général et les académies sont ainsi engagés dans une démarche globale ambitieuse pour mettre en cohérence les nombreuses initiatives prises et se focaliser sur l'atteinte de résultats concrets.

« *Nous devons partir des besoins des personnels, des élèves et de leurs familles.* »

Si placer l'utilisateur au centre de la réflexion et de l'action administrative peut sembler aller de soi, il s'agit pour nos organisations d'un véritable changement de posture, porté personnellement par la ministre pour embarquer tous les échelons administratifs par-delà les cloisonnements traditionnels. En partant des besoins des premiers concernés à travers plusieurs outils (programme de transformation des académies, démarche d'écoute usagers), cette méthodologie d'ensemble produira des effets perceptibles par les élèves, leurs familles et par nos personnels dès la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025.

Éprouvé avec succès dans une dizaine d'académies à ce jour, le programme d'accompagnement à la transformation des académies permet la résolution de difficultés auxquelles sont confrontés les personnels à un niveau très fin et opérationnel. Il améliore significativement la satisfaction en établissant rapidement un diagnostic et en mettant en œuvre des actions pour des résultats concrets immédiatement perceptibles (meilleurs délais de traitement des demandes avec une prise en charge individualisée, dématérialisation, amélioration du taux de décroché, etc.). Structuré au niveau national, le programme est porté par le recteur au sein de chaque académie en associant les personnels à l'identification des difficultés ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions qui améliorent le service rendu et les conditions de travail des agents.

Afin de mieux prendre en considération les besoins des personnels comme ceux du grand public, un dispositif structuré et pérenne d'écoute des usagers sera mis en place.

Celui-ci se compose :

- de « groupes témoin » représentant les différents types d'usagers au plus près du terrain : enseignants, personnels de direction, agents administratifs, élèves, familles, etc. Ces groupes aiguilleront notre administration vers les préoccupations quotidiennes véritables de ceux qui font l'éducation ;
 - de remontées de terrain structurées sur un format « immersion » : cette démarche vise à faire observer le quotidien de directeurs d'école par des cadres du ministère de manière à identifier ce qui les gêne dans leur travail au quotidien, afin de lever ces difficultés une à une dans un lien direct entre le terrain et la décision stratégique.
- Au-delà du suivi d'indicateurs, ce dispositif permet de confronter l'administration au point de vue des usagers directs pour ne pas passer à côté de certaines réalités de terrain et ainsi garantir l'atteinte de résultats plus perceptibles. Il s'agira ainsi d'impulser une dynamique soutenue au plus haut niveau pour éviter l'écueil de la bureaucratisation et assurer l'opérationnalité des travaux.

« Nous agissons concrètement dans tous les domaines du ministère. »

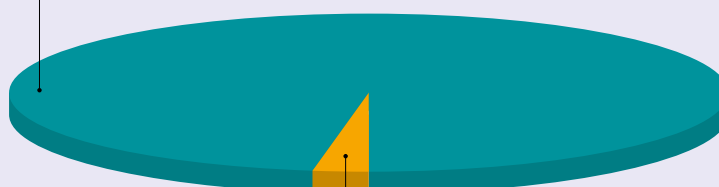
Ce document présente les principales actions d'amélioration au service des élèves et de leurs familles (simplification des démarches des familles, lutte contre les inégalités et le non-recours, stratégie du numérique pour l'éducation pour favoriser la réussite des élèves, etc.) ainsi que de l'ensemble des personnels du ministère (stratégie RH ambitieuse pour mieux répondre aux attentes du terrain, refonte des SIRH, adaptation des locaux aux transitions numériques et écologiques, etc.).

La diversité de ces actions et leur caractère concret soulignent bien l'esprit dans lequel s'inscrit la transformation publique au ministère de l'Éducation nationale. Promue par la ministre, celle-ci mobilise tous les services administratifs, tant au niveau national que dans les académies, autour de ce qui constitue leur raison d'être : favoriser les meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves, et les meilleures conditions de travail pour les personnels des écoles et des établissements scolaires.

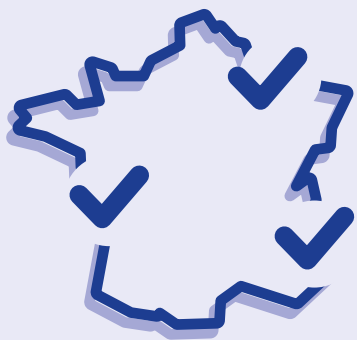
Thierry Le Goff
Secrétaire général

Une administration resserrée au service de l'ensemble des métiers du ministère

97,5 % de l'effectif total du ministère constitué de personnels sur le terrain
(850 000 enseignants ; 120 000 AESH ; 76 000 personnels de vie scolaire ; 43 000 directeurs d'école ; 23 000 psychologues et conseillers d'orientation ; 17 000 personnels de direction et d'inspection ; 8 600 personnels de santé et social)



2,5 % de l'effectif total du ministère constitué des personnels administratifs (27 000 dans les rectorats et les directions départementales ; 3 300 à l'administration centrale)



Une nouvelle méthode pour assurer un haut niveau de qualité de service

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé la généralisation d'un **programme de transformation des services académiques**, avec leurs agents, pour assurer un haut niveau de qualité de service à leurs usagers. Ce programme de transformation des services permet de réenclencher un cercle vertueux entre la satisfaction des usagers (notamment les enseignants) et celles des agents.

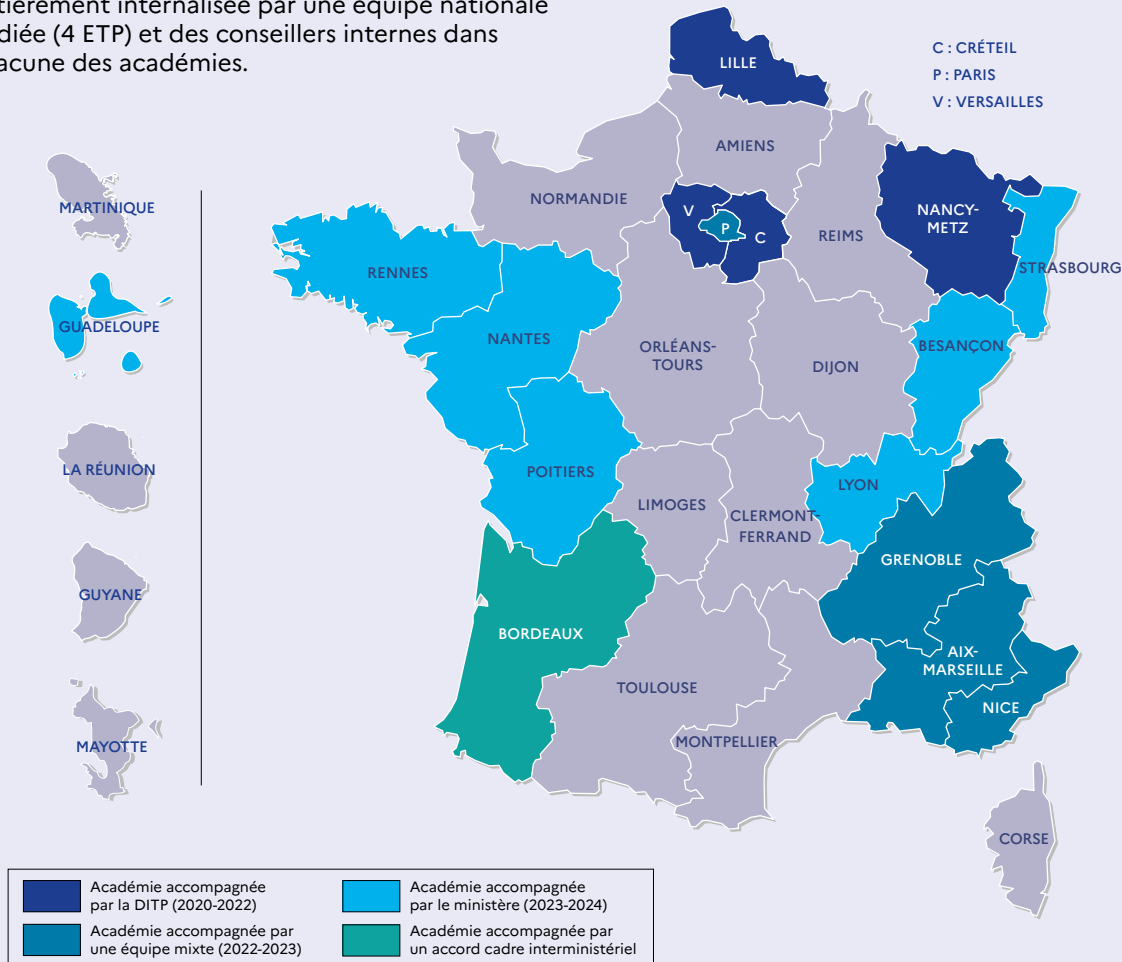


Pour que la méthode s'implémente en profondeur et durablement dans chaque service académique, l'équipe du ministère :

- **forme des spécialistes de la transformation en académie**, 30 agents déjà formés ;
- **applique cette méthode en académie** avec les agents formés ;
- **forme l'ensemble de la chaîne hiérarchique** pour ancrer la méthode dans le fonctionnement quotidien des services (130 chefs de division et de bureau formés) ;
- **anime une communauté de pratiques** pour capitaliser sur les expériences de chacun, avec une bibliothèque de solutions qui recense plus d'une centaine de réponses à des irritants ;
- **veille à fédérer l'ensemble des directions** d'administration centrale concernées dans la conception du programme et son pilotage pour éviter les effets de silo ;
- **soutient les innovations technologiques** mobilisant l'intelligence artificielle.

Les académies qui ont intégré le programme

Le programme de transformation trouve son origine dans une démarche initiée par la DITP dans 4 académies entre 2020 et 2022 puis déployée en partenariat avec elle dans 4 autres académies pour transférer la compétence et le savoir-faire au ministère et désormais entièrement internalisée par une équipe nationale dédiée (4 ETP) et des conseillers internes dans chacune des académies.



Les plus belles réussites de 2023

- **LILLE** Doublement du taux de décroché à la direction des personnels enseignants
- **VERSAILLES** Mise en place d'une équipe de renfort lors des pics de demandes de cumul d'activités conduisant à la réduction du délai de traitement de 2 mois à 12 jours
- **NANCY-METZ** Création d'un outil de suivi de la gestion des remplacements qui permet un gain de temps de 170 jours

Ce programme se déploie selon une méthode éprouvée qui a permis depuis quatre ans de moderniser environ 80 processus administratifs dans les 12 académies concernées et d'améliorer concomitamment la qualité de service pour les personnels gérés et la satisfaction professionnelle des agents gestionnaires.

Le ministère accélère la diffusion du programme en le généralisant dans les 18 académies restantes d'ici à la fin de l'année 2025.



1. AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ÉLÈVES ET À LEURS FAMILLES

SE METTRE À LA PLACE DES PARENTS POUR FACILITER LES DÉMARCHES LIÉES À LA SCOLARITÉ

— Dans la lignée de la simplification de 10 moments clés de vie des Français, le Gouvernement a décidé d'appliquer cette méthode à « je scolarise mon enfant ». L'objectif est de sortir des silos administratifs et considérer le parcours usager dans son ensemble pour le rendre plus simple et plus adapté (allègement des procédures, meilleure qualité de l'information, numérisation des tâches et utilisation des données).

— Tout au long de la scolarité, de l'inscription à l'école maternelle jusqu'à la fin des études secondaires, les parents sont amenés à mettre régulièrement à jour, auprès des écoles et des établissements, leurs informations et celles de leurs enfants. **À compter de la rentrée 2025, plus aucun état civil déjà connu de l'administration ne sera à remplir par les parents d'élèves dans les dossiers d'inscription ou de réinscription.** Dès aujourd'hui, tous les services se mobilisent pour s'y préparer avec les parents et les chefs d'établissement via des groupes témoins et des méthodes fondées sur la preuve d'efficacité. Afin de fluidifier la communication entre les familles et l'École, nous expérimentons en 2024 un module interministériel de formation sur l'amélioration de la relation École-famille à destination de 500 directeurs d'écoles sur l'académie Orléans-Tours et de 500 personnels de direction des collèges et lycées.

DES DÉMARCHES FACILEMENT ACCESSIBLES EN LIGNE GRÂCE AU PORTAIL SCOLARITÉ SERVICES

En 2021, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le portail national Scolarité services adossé au système d'authentification ÉduConnect en remplacement des anciens guichets académiques de procédures dématérialisées. **Les parents peuvent désormais accéder de manière consolidée à l'ensemble des démarches en ligne qui les concernent**, quel que soit le niveau de scolarisation ou l'académie de rattachement de leur enfant.

Limitier le non-recours en proposant directement une bourse nationale d'études du second degré

L'automatisation de l'examen du droit à une bourse nationale d'études du second degré s'inscrit dans la lutte contre le non-recours aux bourses, dans le cadre du plan égalité des chances.

Cette nouvelle procédure vise à déterminer le droit à bourse des familles qui auront consenti à ce dispositif lors de l'inscription de l'élève et qui seront ainsi dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.

La procédure s'appuie sur le recueil des données d'état civil élargi (nom, prénom, date et lieu de naissance) du demandeur de bourse et de son éventuel concubin lors de l'inscription, pour les identifier en tant que contribuables et récupérer leurs données fiscales (nécessaires à l'examen de la demande de bourse) grâce à une interrogation des bases de données de la direction générale des finances publiques (Dgfi). **L'utilisation de ces données fiscales permettra de proposer directement une bourse nationale d'études du second degré aux familles qui y ont droit.** 60 % des demandes seront traitées intégralement de manière automatique à la rentrée 2024. ■

— Dans le cadre de l'Observatoire des démarches en ligne piloté par la direction interministérielle du numérique (Dinum), les taux de satisfaction des différents services proposés aux familles sont évalués en continu et permettent aux équipes du ministère d'améliorer l'expérience utilisateur. Le taux moyen de satisfaction, inférieur à 70 % au début des mesures, a dépassé en 2024 la barre des 80 % tout en intégrant de nouvelles démarches dématérialisées : l'inscription au collège, l'obtention du certificat de scolarité, la consultation du livret de parcours inclusif, etc.

— Après l'enrichissement de l'offre disponible,

les efforts portent à présent sur la mise en accessibilité du portail. Les équipes informatiques ont pu bénéficier de formations à la mise en accessibilité et préparent un audit global pour la rentrée 2024, qui devrait valider la conformité partielle. Il s'agira d'une étape importante dans la trajectoire interministérielle de mise en conformité complète.

UN SERVICE PUBLIC PLUS PROCHE, PLUS SIMPLE ET PLUS EFFICACE GRÂCE AU PROGRAMME SERVICES PUBLICS +

— Le programme interministériel Services publics+ (SP+) se décline à travers 8 engagements qui permettent l'amélioration continue de la qualité de service rendu aux usagers.

— Depuis 2021, il se déploie au sein des 128 services déconcentrés de l'éducation nationale (rectorats, directions départementales, services interacadémiques des examens et concours), à travers :

- une enquête de satisfaction annuelle des usagers, réalisée par chaque académie ;
- le développement des démarches en ligne, afin d'améliorer les délais de traitement et de limiter les conséquences environnementales ;
- une attention particulière portée à la prise en charge des appels téléphoniques, afin d'assurer une réponse de qualité et d'accompagner l'ensemble des personnels de manière individualisée dans leurs démarches ;
- la mise en place de comité des usagers pour mieux répondre aux besoins des familles et des personnels.

— Depuis la rentrée 2023, le ministère expérimente sa transposition au sein des écoles, collèges et lycées dans l'académie d'Orléans-Tours. À compter de septembre 2024, les actions suivantes seront mises en place :

- renforcement de la place de la qualité de la relation École-famille dans les évaluations des écoles et établissements scolaires ;
- formation des directeurs et chefs d'établissement au pilotage de la qualité des relations avec les familles ;
- mise à disposition des personnels de ressources pour faciliter la communication avec les familles.

VALORISER LES PROJETS DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES GRÂCE À LA TROUSSE À PROJETS

— La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif de l'éducation nationale.

— Depuis son déploiement en 2018, elle a permis aux écoles, collèges et lycées de collecter plus de 5,3 millions d'euros au bénéfice de 5 000 projets dans toute la France (classes de découverte,



créations artistiques ou de jardins pédagogiques, édition de journaux, projets citoyens, séjours internationaux, etc.).

— Fondée sur une charte conforme au fonctionnement et aux valeurs de l'École, la plateforme éthique permet à chaque enseignant de lever les fonds nécessaires pour réaliser son projet en 60 jours tout en respectant les circuits de validation de l'éducation nationale et l'obligation de neutralité commerciale des établissements scolaires.

— Elle se positionne également comme un outil au service de l'égalité au travers d'un mécanisme de solidarité qui permet d'apporter un coup de pouce financier aux collectes portées par des établissements scolaires situés en réseau d'éducation prioritaire, par des lycées professionnels, par des établissements isolés géographiquement.

— Ce soutien est rendu possible grâce à un fonds de dotation, le Fonds pour une École solidaire et innovante (Fesi), qui collecte des fonds auprès de partenaires mécènes pour les redistribuer aux collectes bénéficiaires.

LES PROJETS DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR) - NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

• 13 315 projets déposés

• 6 651 projets validés

• 3 047 projets validés

• Plus d'1/3 des élèves scolarisés dans une école ou un établissement porteur d'un projet CNR



— Améliorer la réussite, le bien-être des élèves et réduire les inégalités : la démarche du CNR Éducation - Notre école, faisons-la ensemble vise à faire émerger, dans le cadre de concertations locales, des initiatives nouvelles fondées sur les besoins constatés par les équipes.

— « Notre école, faisons-la ensemble », c'est :

- une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
- un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- une démarche ouverte dans le temps qui peut être initiée par les équipes à tout moment.

— Ce sont ainsi 150 millions d'euros qui ont été engagés pour soutenir des projets innovants en 2023 et 2024 dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.



La stratégie du numérique pour l'éducation, où en est-on ?

La direction du numérique pour l'éducation (DNE) a engagé un travail collectif et inédit pour bâtir, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, **une vision commune, pérenne et équilibrée du numérique au service de l'éducation**. Après plus d'un an, la stratégie se met en œuvre et un bilan dresse le panorama des actions tenues et à venir.

Les bénéfices pour les élèves

- ✓ Apprendre avec le numérique **quand une plus-value pédagogique est avérée**
- ✓ Découvrir les métiers du numérique pour permettre aux élèves, en particulier les filles, **de devenir experts**
- ✓ Apprendre à utiliser le numérique et **comprendre son fonctionnement** : appréhender les réseaux sociaux et les algorithmes, découvrir l'IA, les opportunités et les risques d'internet, maîtriser les données

Les bénéfices pour les enseignants

- ✓ Développer l'aisance au numérique **par la formation initiale, continuée et continue**, avec notamment un test d'auto-positionnement Pix+ Édu et la formation en ligne par Magistère
- ✓ Disposer d'outils **pour collaborer, créer et partager** :
 - ENT ;
 - apps.education.fr ;
 - Capytale ;
 - Éléa.
- ✓ Bénéficier de ressources numériques pédagogiques **pour diversifier les activités proposées aux élèves** :
 - compte ressources ;
 - marchés P2IA ;
 - marché TNE (France 2030).

Les bénéfices pour les agents du ministère

- ✓ Disposer d'outils ergonomiques, accessibles et interopérables **pour simplifier la gestion au quotidien**
- ✓ Bénéficier **d'innovations numériques**

DES ACCÈS NUMÉRIQUES SÉCURISÉS POUR LES MINEURS

— Le ministère a mis en place ÉduConnect, son guichet d'authentification national, pour permettre de sécuriser l'accès numérique des élèves.

ÉduConnect est aujourd'hui généralisé pour sécuriser les accès aux téléservices de l'éducation nationale (premier et second degré) et pour la majorité des ENT du second degré. Des travaux sont en cours pour couvrir également les ENT du premier degré et les outils de vie scolaire.

— Chaque élève scolarisé dans un établissement public dispose d'un compte Éduconnect et d'un identifiant (INE) utilisé également dans Parcoursup. Son utilisation par les établissements privés sous contrat se fait sur la base du volontariat.

— ÉduConnect pourrait également permettre de contrôler l'âge des élèves qui souhaitent utiliser certains services numériques.

— Une fois authentifiés notamment sur les ENT, les élèves accèdent à des ressources numériques proposées par les enseignements via un dispositif de sécurisation appelé GAR (gestionnaire des accès aux ressources). Cet outil permet de faciliter l'accès aux ressources et d'assurer au ministère la conformité de ses obligations vis-à-vis de la protection des données personnelles (RGPD).

— ÉduConnect et GAR sont des services socles de la doctrine technique du numérique pour l'éducation garante des règles communes de sécurité.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

— Grâce à l'intelligence artificielle (IA), les outils numériques pédagogiques développent de nouvelles fonctionnalités de personnalisation des parcours d'apprentissage selon les besoins de chaque élève et aident les enseignants face à une classe hétérogène en individualisant les activités d'entraînement et de remédiations.

— Pour soutenir l'ÉdTech française dans l'intégration de cette innovation et inciter les enseignants à s'en emparer, le ministère lance des partenariats d'innovation en intelligence artificielle (P2IA) financés avec les fonds France 2030.

Grâce aux P2IA, des startups de l'ÉdTech sont accompagnées pour concevoir des services innovants, en association des académies et des laboratoires de recherche en IA, sciences cognitives et sciences de l'éducation, pour les tester en classe, puis pour les offrir à l'ensemble des enseignants pendant trois ans.

— Un premier P2IA a permis le déploiement de 5 ressources innovantes sur l'apprentissage des fondamentaux de mathématiques et de français au cycle 2 (CP, CE1, CE2) : plus de 53 000 professeurs et 1,3 million d'élèves les ont déjà utilisées. Un deuxième P2IA est en cours pour le cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) et un troisième sera lancé prochainement pour le cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e).

— Un marché est également en préparation pour fournir aux enseignants des outils innovants intégrant l'IA générative pour les aider dans leurs « gestes quotidiens » : préparation de cours, confection d'un scénario pédagogique interactif ou encore évaluation. Il sera publié d'ici à la fin de l'année.

Témoignage L'incubateur des produits numériques



« La DNE met en place un incubateur de produits numériques. Cet outil de la transformation publique et numérique doit permettre à des agents publics du ministère – enseignants, personnels de direction, gestionnaires, agents en académie ou en administration centrale – de corriger un problème constaté dans leur environnement grâce au numérique, de concevoir une solution avec le terrain, de la tester et de la déployer auprès de premiers utilisateurs.

L'incubateur accompagnera les agents « intrapreneurs » du ministère dans la démarche « produit », c'est-à-dire une méthode éprouvée dans de nombreux ministères via le soutien de la Dinum et de son département Beta : l'écoute des utilisateurs, des itérations courtes, la recherche d'un effet concret et une souplesse d'organisation. Les premiers travaux réalisés sont :

- **Stages de seconde** : plateforme d'intermédiation qui permet aux élèves de

trouver un stage, aux structures accueillantes de proposer des stages et aux personnels de direction d'aider leurs élèves dans leur démarche et de finaliser la convention à signer par les différentes parties.

- **Évaluation de l'École** : plateforme qui permet de stocker les rapports d'évaluation et d'en effectuer des analyses textuelles par l'IA pour éclairer les tendances constatées dans les établissements. Elle facilite la préparation des campagnes annuelles d'évaluation pour les correspondants académiques et aide les personnels de direction à suivre les recommandations issues de ces évaluations.
- **Compte ressources** : plateforme intégrant un espace de concertation entre enseignants pour sélectionner les ressources numériques pédagogiques utiles et un moyen d'acquisition déconcentrée de ces ressources
- **Édupilote** : outil de partage d'indicateurs entre l'État et les collectivités pour évaluer le déploiement du numérique éducatif et son impact à toutes les échelles (du terrain au national). »

Stéphane Trainel, directeur de la stratégie et des partenariats (DNE) ■

Témoignages



Les territoires numériques éducatifs pour accompagner la transformation numérique et l'innovation

« Le dispositif Territoires numériques éducatifs (TNE)

est une expérimentation réservée à 12 territoires. À partir d'un diagnostic territorial, les travaux se déclinent autour de 4 piliers :

- renforcement des équipements numériques dans les classes ;
- mise à disposition de 68 ressources pédagogiques innovantes proposées par des Édtechs dans un environnement respectueux de la protection des données personnelles ;
- formation des enseignants à des pratiques innovantes ;
- accompagnement des parents pour les sensibiliser aux enjeux du numérique.

L'ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs que sont l'académie, les collectivités territoriales, la communauté éducative et des Édtechs. Les solutions numériques proposées de la maternelle au lycée ciblent à la fois les apprentissages fondamentaux, l'inclusion scolaire et le développement des compétences psycho-sociales des élèves.

Financé grâce aux investissements d'avenir France 2030, ce dispositif touche aujourd'hui 1,7 million d'élèves et 115 000 enseignants.

Les premiers retours de l'évaluation en cours sont très prometteurs, témoignant de changements dans les comportements des enseignants qui mettent œuvre des démarches pédagogiques différenciées au service d'un apprentissage renforcé des élèves.

92 % du territoire est couvert par un accès sécurisé aux ressources, 100 % des ressources innovantes sont déployées avec les formations associées (130 000 heures de formations déjà dispensées), 157 500 élèves utilisent des ressources inclusives spécifiquement dédiées aux élèves en situation de handicap ou porteurs de dys. Mais ce qui est tout à fait novateur est la coopération horizontale, État-collectivités territoriales-partenaires industriels et associatifs, à tous les échelons territoriaux autour du département coordinateur.

Dans chaque territoire, ce projet enclenche une réelle dynamique portée par une gouvernance forte entre acteurs locaux, gage d'une vision partagée des enjeux de la transformation numérique et de l'innovation pour construire ensemble l'école de demain. Fort de ces premiers résultats, le dispositif est en mesure de se déployer plus largement dans de nouveaux territoires. »

Florence Biot, sous-directrice de la transformation numérique à la direction du numérique pour l'éducation (DNE) ■



Pix, le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques

« Initié par le ministère de l'Éducation nationale et le

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Pix.fr est un service public en ligne ouvert à tous : élèves, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, retraités.

Articulant évaluation, développement et certification de compétences numériques, il a pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation numérique de la société et de l'économie. La plateforme Pix propose des tests qui s'adaptent au niveau de chaque apprenant, valorisant savoirs, savoir-faire et compréhension des enjeux du numérique. Les épreuves Pix prennent la forme de défis ludiques ancrés dans le monde réel. Elles sont conçues pour assurer une évaluation fiable tout en donnant envie d'apprendre.

Incubé dans le cadre du dispositif startup d'État de la Dinum, Pix est aujourd'hui généralisé dans le second degré, bénéficiant à plus de 4 millions d'élèves utilisateurs chaque année.

Le certificat Pix est par ailleurs devenu le premier certificat de France, avec plus de 1,8 million de certifiés par an.

Face aux enjeux d'éducation au numérique et, en particulier, pour sensibiliser à la lutte contre le cyberharcèlement, les discours de haine et les contenus illicites en ligne, les élèves de 6^e sont sensibilisés aux bons usages des outils numériques et aux réseaux sociaux et aussi aux risques liés au numérique et reçoivent une attestation de sensibilisation aux compétences numériques Pix.

Parce que le numérique occupe une place centrale dans la vie des familles, offrant à la fois des opportunités et des risques, il est important pour les parents de maîtriser un socle de compétences numériques afin d'accompagner et protéger leurs enfants. À la rentrée 2024, Pix proposera des défis dédiés à la parentalité numérique leur permettant de jouer un rôle actif et éclairé auprès de leurs enfants.

L'effet transformateur de Pix et de son déploiement dans l'éducation nationale a été salué en 2023 par l'obtention du Prix européen des compétences numériques décerné par la Commission européenne. »

Sophie Puig de Fabregas, directrice des contenus pédagogiques et de l'enseignement scolaire de Pix ■



2. AMÉLIORER LE SERVICE RENDU À NOS PERSONNELS

RH26, UNE STRATÉGIE RH AMBITIEUSE POUR LE PREMIER EMPLOYEUR DE FRANCE

— Au-delà des mesures de revalorisation des différentes filières métier, le ministère de l'Éducation nationale a engagé un projet de transformation de sa fonction ressources humaines (RH) baptisé « RH26 ». Ce plan d'action pluriannuel pour les années 2024-2026 doit permettre de mieux outiller les services RH du ministère, au niveau central comme déconcentré, pour mieux répondre aux défis de l'attractivité et de la fidélisation de ses personnels.

— **Cette stratégie, préparée depuis la rentrée 2023 avec l'appui d'une mission de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), vise à incarner l'attention portée par le ministère à une gestion des personnels renouvelée, capable d'agir en proximité et de devenir plus qualitative et davantage individualisée.**

— Ce chantier, conduit conjointement par la direction générale des ressources humaines (DGRH) et la direction de l'encadrement (DE), sous le pilotage du secrétaire général, implique largement les équipes des directions et services déconcentrés.

— Construits en lien avec les académies, les chantiers ouverts par cette stratégie nationale partent du parcours réel des agents et des enjeux concrets des équipes en charge des ressources humaines pour incarner une véritable identité d'employeur public, en améliorant l'accompagnement à chacune des étapes marquantes de leur parcours au sein du ministère dans une approche usagers : du recrutement à la mobilité ou au départ ponctuel, voire définitif, de l'agent. Une attention toute particulière est portée à l'entrée dans le poste sur les dimensions d'accueil et d'intégration, mais aussi tout au long de la carrière, avec des procédures administratives simplifiées, des réponses apportées rapidement et visant la transparence et la clarté de l'information concernant également les enjeux d'avancement,

de promotion et d'accompagnement des évolutions professionnelles, à l'appui d'équipes RH de proximité renforcées. L'objectif est de pouvoir diffuser des « standards » communs aux différentes académies afin de faciliter l'atteinte des objectifs fixés.

— Le développement d'une nouvelle marque employeur qui fédère « Des hommes et des femmes qui changent la vie pour toute la vie » s'accompagne de la définition d'engagements de la part du ministère de l'Éducation nationale vis-à-vis de l'ensemble de ses agents. Traduits au plan national sous la forme de lignes directrices de gestion stratégiques ministérielles, ces engagements seront portés au plan académique dans une nouvelle génération de feuilles de route RH académiques dès la rentrée 2024. Chaque engagement sera assorti d'un indicateur de suivi afin de suivre les progrès réalisés, académie par académie. Ces engagements concernent la sécurisation de la paie, le suivi des demandes et l'amélioration des délais de réponse, l'accès à la formation tout au long de la carrière, etc.

— En parallèle, pour accompagner le changement de posture et la qualité de service, un plan de professionnalisation de la filière RH sera développé. Les améliorations prévues seront enfin soutenues par de nombreuses mesures de simplification juridiques (portées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP) et techniques : trajectoire système d'information des ressources humaines (Sirh) portée par le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (Semsirh) qui visent à rendre la gestion RH plus fluide pour les services gestionnaires et les personnels).



7 mesures pour simplifier la vie administrative des personnels

1

Les 1,2 million d'agents de l'éducation nationale disposeront d'une **plateforme unique (Colibris)** permettant de réaliser en ligne leurs démarches administratives internes. Un travail d'harmonisation et de simplification de ces démarches sera mené. Les démarches les plus efficaces seront généralisées au 1^{er} janvier 2025.

2

Les 14 000 contractuels du ministère pourront **signer électroniquement leur contrat de travail** pour accélérer le recrutement, réduire le nombre d'heures de cours non assurées et faciliter le travail des agents gestionnaires. De la candidature jusqu'à l'affectation, l'outil Virtuo permettra de prendre en charge le processus de bout en bout entre le candidat et l'administration en le dématérialisant totalement. **Les délais de recrutement seront améliorés dès septembre 2025.**

3

Les 170 000 enseignants candidats au mouvement bénéficieront d'**une information plus accessible et facilement compréhensible** pour conduire leur démarche. L'amélioration de la satisfaction des candidats au mouvement devra être effective dès novembre 2024.

4

La charge administrative pesant sur les 20 000 agents partant chaque année en retraite sera allégée, **en supprimant la demande de radiation des cadres par l'agent**. Cette démarche sera supprimée en fin d'année 2024.

5

La gestion RH paye sera simplifiée en dématérialisant les échanges avec le comptable public pour gagner du temps aujourd'hui passé à la confection de dossiers papier par les agents des services académiques. Dématérialisation de la paye des 80 000 non enseignants en 2024, puis des 1,2 million d'agents à terme.

6

Le dispositif d'évaluation des 14 500 personnels de direction de l'éducation nationale sera simplifié **pour en faire un outil managérial efficace**. Les évaluations des personnels de direction en cycle triennal seront organisées à partir de la rentrée 2024.

7

Les 20 appels à projets annuels en matière de coopération internationale décentralisée seront dématérialisés et simplifiés. Il s'agira donc de **faire gagner du temps aux agents dans les établissements et les services académiques** courant 2024.

LA TRAJECTOIRE DE MODERNISATION DES SIRH POUR LES PERSONNELS

— Dans la continuité de la dématérialisation de la relation avec le comptable public, le ministère poursuit ses travaux pour dématérialiser et simplifier les échanges entre les agents et l'administration, que ce soit par la mise en place de nouvelles démarches dématérialisées ou le déploiement de l'applicatif Virtuo. Sur ce dernier, les agents pourront, par exemple, déposer les pièces nécessaires à leur prise en charge, avec déversement simplifié dans les dossiers numériques.

— Outre l'expérimentation de la signature des contrats, **les années 2024 et 2025 seront consacrées à l'extension de la mise à disposition des actes administratifs dématérialisés aux enseignants (2024) puis aux personnels de direction et d'inspection (2025)** ainsi qu'à la mise à disposition progressive des agents d'un bouquet de services au sein d'un portail Web unique et d'une application mobile permettant de répondre ainsi à l'objectif du « Dites-le nous une fois ».

— Ce portail donnera à l'agent une vision complète de ses données RH et de ses documents dématérialisés, avec un accès centralisé et sécurisé à son coffre-fort numérique. Il offrira également à l'agent la possibilité de modifier ses données personnelles et de déposer de nouvelles pièces. Il centralisera en outre l'accès aux différents services et applications et permettra le décommissionnement d'I-Prof/I-Pel à l'horizon 2026.

LA DÉMATÉRIALISATION DES COPIES DU BACCALURÉAT, UN CHANTIER IMPORTANT RÉUSSI

— Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, le ministère a mis en œuvre progressivement la dématérialisation de la correction des copies d'examen : dans un premier temps, la dématérialisation a concerné les copies des épreuves anticipées de français de la session 2021, puis elle a été généralisée aux autres enseignements du baccalauréat général et technologique des sessions 2022 et 2023 et des BTS.

— Le succès de cette opération a été permis par le déploiement du matériel, par le développement et la prise en main du module Santorin de l'application Cyclades, et par l'investissement de toutes les équipes, depuis l'administration centrale jusqu'aux établissements, en passant par les services académiques. Elle a constitué une avancée majeure dans la simplification et l'amélioration des services rendus aux usagers : candidats, personnels administratifs, professeurs.

Désormais, il est possible pour tout candidat au baccalauréat général et technologique d'accéder, dès la fin de la session, à ses copies corrigées, d'obtenir ainsi d'éventuels détails relatifs aux notes obtenues, faisant également des copies des outils pédagogiques.

— Un correcteur se voit doté d'instruments qui tiennent compte des spécificités de sa matière, de moyens d'échanges avec les autres correcteurs et corps d'inspection ; ses déplacements sont réduits et le risque de perte de copies est éliminé, dans une logique de sécurisation. Par ailleurs, les statistiques produites sont plus détaillées et permettent un pilotage plus fin sur le plan pédagogique.

— **Pour la session 2023, ce sont près de 6,8 millions de feuilles A4 qui ont été numérisées et corrigées par 104 000 correcteurs.**

— Les différentes enquêtes de satisfaction confirment que la solution de numérisation simplifie la procédure de correction des copies.

UN MINISTÈRE ENGAGÉ POUR DES RESSOURCES ET DES OUTILS ACCESSIBLES

— Un commun numérique désigne une ressource numérique produite ou entretenue collectivement par une communauté et gouvernée par des règles qui lui assurent son caractère collectif et partagé.

— **Le ministère soutient le développement des communs numériques dans l'éducation pour permettre aux enseignants d'utiliser, réutiliser, créer, mutualiser et partager des ressources utiles à leurs pairs et à leurs élèves, à l'échelle nationale, dans un cadre de confiance pérenne et souverain.**

— Les premiers communs numériques proposés :

- **Éléa** permet aux enseignants de concevoir aisément des parcours pédagogiques, les mettre en œuvre avec leurs élèves et suivre leur progression.

- **Capytale** est un studio en ligne de création et de partage d'activités pédagogiques de programmation et de codage. Cet outil est disponible via les ENT.

- **Apps Éducation** est un portail de services partagés tels que la visioconférence « Classe virtuelle » et l'espace de stockage et de partage de fichiers « Nuage ». apps.education.fr

— Le ministère organise chaque année la Journée du libre éducatif qui réunit l'écosystème et accueille largement aux communs numériques. Il repère, valorise et accompagne les projets numériques issus des enseignants et de leurs associations en les fédérant sur la Forge des communs numériques éducatifs et en aidant certains d'entre eux, tels que PrimTux ou MathALÉA, à passer à l'échelle.

L'ADAPTATION DES LOCAUX AUX TRANSITIONS NUMÉRIQUES ET ÉCOLOGIQUES

— Le ministère a engagé en 2023 un dispositif d'amélioration continue des consommations énergétiques. Cet objectif dépasse la seule amélioration des performances énergétiques du bâti. Il implique une démarche managériale (organisation du travail et gestion de l'occupation des bâtiments), un accompagnement et une formation aux bons comportements.

— **Dès 2023, une coordinatrice pilote et un réseau de 18 « énergie managers » au sein de chaque région académique ont été recrutés.** L'objectif est de permettre un travail collaboratif en réseau de tous les acteurs techniques concernés afin d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre le schéma énergie national qui devient un élément majeur de la stratégie immobilière du ministère. Ce dispositif, en lien avec les services techniques locaux, permet progressivement de renforcer la connaissance et l'interprétation des données énergétiques dans chaque territoire et de définir un objectif pluriannuel et un plan d'action.

— En janvier 2024, le ministère a publié un référentiel définissant les principes de conception et d'aménagement des bureaux des circonscriptions de l'inspection de l'éducation nationale (IEN) et des directions et services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). S'appuyant sur des ateliers de groupes utilisateurs (inspecteurs de l'EN, secrétaire généraux de DSDEN) avec une entrée par les usages pour bien saisir les processus de travail actuels et futurs, le guide permet une approche personnalisée et adaptée aux problématiques spécifiques de travail des corps d'inspection et des différents métiers support.

Témoignage **La dynamique des nouveaux espaces de travail**



« Adapter nos bureaux aux besoins des agents qui les occupent, les rendre plus durables et améliorer les conditions de travail sont les 3 objectifs principaux de la rénovation des locaux professionnels. Une dynamique impulsée par la direction de l'immobilier de l'État à laquelle les services du ministère prennent largement part.

Huit des 43 projets lauréats de l'appel à projets sur les nouveaux espaces de travail en 2023 sont des services de l'éducation nationale à Rennes, Grenoble, Lyon, Nantes, Paris ou encore Clermont-Ferrand. »

Claire Schmidt, responsable du pôle travaux et aménagement (Saam) ■

Un lycée à l'énergie positive

Ouvert en 2017, le lycée Nelson Mandela de Pibrac en Occitanie combine deux ressources énergétiques. Ses lignes sont surmontées de 2 500 m² de panneaux solaires, placés sur la toiture, produisant près de 440 000 kWh/an. Il est l'un des premiers en France à utiliser le géocooling, système de rafraîchissement par géothermie. L'été, la fraîcheur du sol est récupérée directement grâce à 81 sondes situées à 130 m de profondeur ■

DES RESSOURCES POUR MODERNISER LE BÂTI SCOLAIRE

— Le ministère valorise les constructions, rénovations et aménagements exemplaires sur le site batiscolaire.education.gouv.fr et met à disposition trois principales ressources pour aider les usagers : les guides Améliorer le confort thermique des bâtiments scolaires pendant les vagues de chaleur et Sobriété énergétique des écoles et établissements scolaires ainsi que la notice technique Confort thermique dans lesquels se trouvent des propositions concrètes :

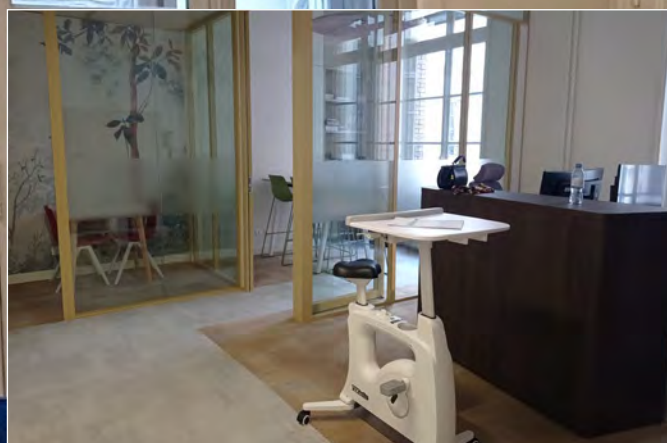
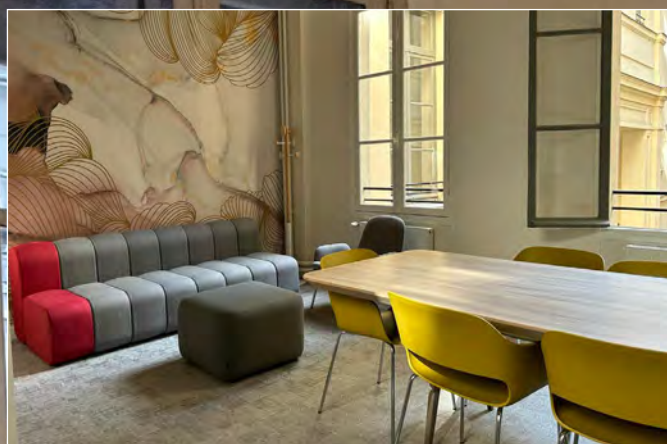
- préconisations de construction et rénovation des espaces scolaires (isolation des combles, blanchiment des façades, végétalisation, etc.) ;
- actions relatives à l'exploitation technique (robinets de réducteurs de débit, systèmes de détection de présence pour l'éclairage, etc.) ;
- recommandations sur les gestes de sobriété du quotidien (ne pas éclairer les locaux inoccupés, se laver les mains à l'eau froide, etc.) ;
- recommandations liées à la pédagogie (mare pédagogique, récupération de matériaux pour Segpa et les lycées professionnels, etc.).

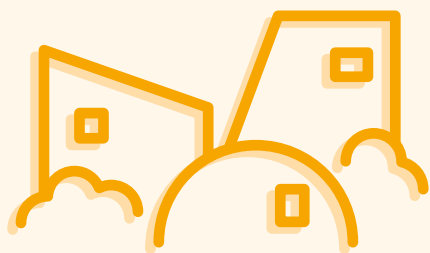
UN EXEMPLE ABOUTI DE MODERNISATION DES ESPACES DE TRAVAIL

— Depuis janvier 2024, l'équipe d'appui du secrétaire général évolue dans des espaces entièrement repensés, flexibles et modulables. Lauréat d'un appel à projets interministériel sur les nouveaux espaces de travail, le secrétariat général a bénéficié d'un co-financement de la direction de l'immobilier de l'État à hauteur de 75 % pour mener à bien cette modernisation. **Ces nouveaux espaces offrent un cadre de travail plus collaboratif et adapté aux besoins des agents, qui ont largement participé à toutes les étapes du projet.** Ces locaux proposent une grande diversité de situations de travail : espaces silencieux pour se concentrer, box pour s'isoler lors de visioconférences, salles de réunion modulables, des espaces de détente et de convivialité, etc. Le tout dans un environnement numérique de qualité et une acoustique appropriée.

— Dans ces locaux, ce n'est plus qui je suis mais ce que je fais qui détermine où je suis. On observe que l'ouverture des espaces, les présences différentes selon les jours de la semaine et la multiplication des espaces collaboratifs entraînent mécaniquement un accroissement important des échanges entre les agents, de l'entraide et du partage d'informations.

— Une trentaine de bureaux individuels représentant 450 m² ont été réaménagés pour créer 4 grands espaces collectifs accueillant environ 20 postes de travail partagés et une douzaine de boxes et petits espaces de réunion. Plus de la moitié de la surface a été libérée pour créer 3 salles de réunions de 40 places au total, 1 tisanerie et 1 salle de détente.





Bâtiments scolaires : fédérer les acteurs

Chaque jour, plus de 13 millions de personnes fréquentent une école, un collège ou un lycée, soit **63 000 lieux dédiés aux enseignements** ainsi qu'au partage des valeurs républicaines. L'éducation et l'accès de chacun aux savoirs sont des ambitions partagées du ministère chargé de l'éducation nationale et des collectivités territoriales.

Une collection de guides **Bâtir l'École**

Depuis le début du XXI^e siècle, les enjeux de l'École ont fortement évolué, notamment avec les nouvelles pratiques pédagogiques, la transition écologique et numérique, les préoccupations de santé, d'hygiène, de sécurité, et la volonté d'inclusion. Les espaces scolaires accompagnent ces mutations. Le ministère conduit leur transformation sous l'angle des usages. Sur la base d'une concertation publique et d'ateliers participatifs, en lien avec les associations d'élus et les représentants des personnels, le ministère met à disposition des ressources d'accompagnement en matière de conception, d'aménagement et d'équipement des écoles, collèges et lycées.

3 objectifs

Inspire
les usagers

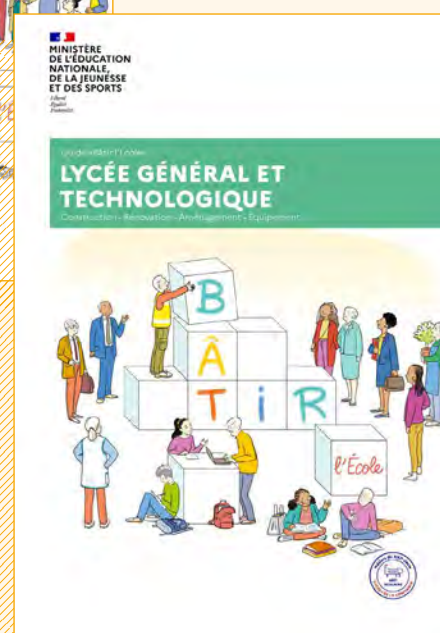
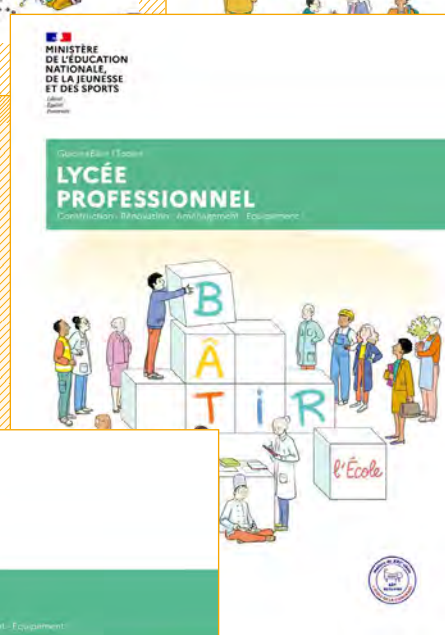
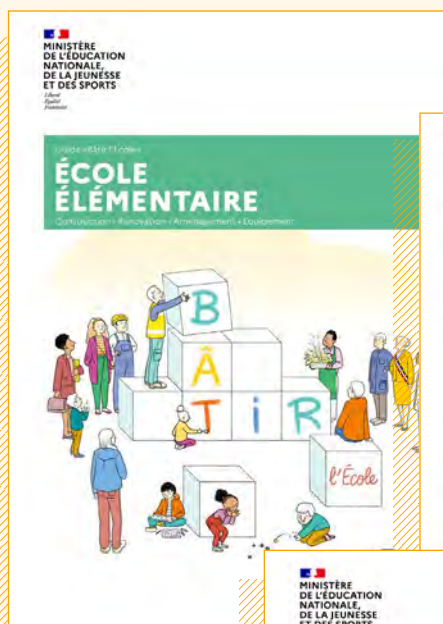
Faciliter le
dialogue entre les
personnels EN et
les collectivités

Proposer des
solutions et
des notions
plus techniques

« Dans l'académie, les guides *Bâtir l'École* sont utilisés par les directeurs d'école et les chefs d'établissement dans le cadre d'aménagement de l'espace en lien avec des projets pédagogiques, mais également par les propriétaires des bâtiments. Notre conseil régional s'appuie aussi sur ces guides pour mettre à jour ses référentiels techniques dans le cadre de projets de travaux. »

Jeanne Guélou, référente bâti scolaire de l'académie d'Amiens

Six guides (maternelle, élémentaire, collège, lycée GT, lycée professionnel, internat) sont accessibles sur le site batiscolaire.education.gouv.fr : ils sont constitués de centaines de documents autonomes prêts à l'emploi (fiches espaces, notices techniques, livret de conduites de projets ou cahiers pratiques).



Les réalisations 2024

- Guide Internat, cahiers pratiques *Faire entrer la nature à l'École*, *Bouger dans les espaces scolaires*, *Utiliser les espaces scolaires comme supports des apprentissages*, *Développer les arts et la culture dans les espaces scolaires*, *Accueillir dans des espaces scolaires accessibles*.
- 74 000 téléchargements de documents ont été effectués depuis juin septembre 2022 sur le site batiscolaire.education.gouv.fr



3. AMÉLIORER NOS PRATIQUES POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS EN COURS

L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

— Depuis 2017, les dispositifs d'évaluations nationales exhaustives des acquis des élèves se sont progressivement développés : en 6^e dès 2017, en CP et CE1 depuis 2018, en classe de 2^{de} depuis 2019, en CM1 et en 4e depuis 2023 et aux autres niveaux (CE2, CM2, 5^e et 3^e) à la rentrée 2024. **Près de 8 millions d'élèves seront évalués en septembre 2024.**

— Ces évaluations standardisées, organisées en début d'année scolaire, visent les compétences attendues en français et en mathématiques. Elles ont trois objectifs :

- fournir aux enseignants des outils standardisés qui leur permettent d'identifier des besoins en début d'année scolaire ;
- doter les « pilotes de proximité » (recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs d'établissement) d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats des élèves et des établissements ;
- disposer d'indicateurs de performance du système éducatif, incluant la mesure d'évolutions temporelles.

— **Les évaluations nationales font aujourd'hui partie des outils incontournables mobilisés pour faire progresser les élèves et le système éducatif dans son ensemble**, ce dont témoigne le degré croissant d'adhésion des enseignants aux évaluations (en CP, huit enseignants sur dix affirment que les évaluations ont permis de confirmer des difficultés et six sur dix affirment qu'elles ont permis de déceler des difficultés). Elles ont également permis d'enrichir la palette des indicateurs de performance des établissements, notamment avec la création des indicateurs de valeur ajoutée des collèges (Ivac).

UN AGENDA DE RÉFORMES À IMPACT : LES POLITIQUES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT

— Le 12 mars dernier, le président de la République a rappelé son engagement **d'améliorer l'efficacité de l'action publique sur le terrain, en s'appuyant sur la responsabilisation des acteurs et le pilotage par les résultats.**

Depuis 2022, les politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) traduisent cet engagement, en permettant de concentrer le suivi et les moyens de l'action publique sur les réformes les plus emblématiques de chaque ministère.

— Pour le ministère de l'Éducation nationale, **12 chantiers correspondent aux grands enjeux portés par le Gouvernement pour la jeunesse, autour :**

- de l'élévation des compétences des élèves ;
- du développement de la citoyenneté et de l'engagement des jeunes ;
- du renforcement de l'accompagnement des élèves, au regard des besoins de chacun ;
- de l'enrichissement de l'expérience solaire et périscolaire de l'élève (sport, culture) ;
- du renforcement de la fluidité des parcours et de l'insertion professionnelle ;
- d'une plus grande valorisation des initiatives des établissements scolaires.

— **Deux nouveaux chantiers prioritaires seront installés prochainement, permettant un suivi de la mise en place du « choc des savoirs » et des mesures de renforcement de l'autorité à l'École.**

Le suivi de ces chantiers est assuré par un chef de projet dédié, grâce à un outil numérique accessible à l'ensemble des acteurs des services de l'État (Pilote) : des indicateurs, avec des cibles précises à atteindre au niveau national comme au niveau local y sont implantés. Depuis 2023, ces chantiers prioritaires structurent le dialogue stratégique et de performance que le ministère engage annuellement avec chaque académie et région académique.

LE REMPLACEMENT DES PROFESSEURS ABSENTS, UNE POLITIQUE PRIORITAIRE DU GOUVERNEMENT (PPG)

— Le remplacement des professeurs absents constitue une priorité du service public de l'éducation nationale. Son efficacité dans les écoles, les collèges et les lycées répond à des **objectifs de continuité pédagogique et de garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles.** Partout, il s'agit d'élaborer une réponse durable au plus près des territoires,

en proposant une offre éducative de qualité et de proximité, par une action coordonnée et renforcée des rectorats et des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), notamment en termes de recrutement, de fidélisation et de mobilisation des ressources humaines dédiées à la suppléance comme au remplacement.

— Premier levier d'amélioration de la continuité pédagogique dans les établissements du second degré, le remplacement de courte durée (RCD), qui concerne les absences d'une durée inférieures à 15 jours, bénéficie d'un cadre réglementaire et d'application renouvelé, de moyens supplémentaires dans le cadre du Pacte enseignant et d'un pilotage renforcé à tous les niveaux de l'institution depuis la rentrée scolaire de septembre 2023. La dynamique globale de transformation et de modernisation en faveur de cette priorité ministérielle, a d'ores et déjà permis de multiplier par trois le taux de remplacement au collège et au lycée.

Une stratégie nationale et un pilotage territorialisé du RCD sont mis en place avec :

- un cadrage du dispositif au sein du Copil national RCD à l'appui d'un tableau de bord d'indicateurs de suivi ;
- une mission d'appui et d'accompagnement de proximité en académie, un réseau de référents académiques « continuité pédagogique-RCD » et une gouvernance « remplacement » dans chaque rectorat ;
- un plan d'action RCD dans chaque établissement.

Des initiatives locales renforcent la collaboration des équipes pédagogiques en faveur du RCD :

- Des groupes de co-développement entre chefs d'établissement sur le pilotage du RCD et de la continuité pédagogique dans le cadre des travaux de modernisation engagés par le Lab académique créé à la rentrée 2023 dans l'académie de Bordeaux.
- Un accompagnement au pilotage par les données en direction des chefs d'établissement dans les académies de Dijon, Aix-Marseille, Toulouse, Grenoble, Amiens.
- Des pratiques collaboratives en faveur du RCD en établissement dans toutes les académies. Elles sont mutualisées dans le cadre du réseau national des référents académiques « continuité pédagogique-RCD » : ressources pédagogiques partagées au sein des équipes pédagogiques, co-construction d'enseignements, recours à des plateformes numériques d'apprentissages, notamment Program'cours, une offre mise à disposition des établissements par le Cned.

— Le remplacement de courte durée génère, au sein des établissements, une dynamique vertueuse associant renforcement du rôle managérial du chef d'établissement, continuité pédagogique pour les élèves et amélioration du climat scolaire et du fonctionnement des collectifs de travail.

LA CRÉATION DE LA DIRECTION DE L'ENCADREMENT

— En 2021, les ministères ont souhaité créer une direction de l'encadrement, pour promouvoir une politique de ressources humaines qualitative axée sur l'accompagnement des cadres et la constitution de viviers de « talents ». **La direction de l'encadrement est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines des personnels d'encadrement et d'encadrement supérieur des trois ministères**, soit environ 20 000 agents (14 385 personnels de direction, 2 415 inspecteurs de l'éducation nationale, 1 542 inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, 325 inspecteurs jeunesse et sports, 360 administrateurs de l'État et 1 977 emplois fonctionnels).

— À ce titre, elle élabore notamment les **projets statutaires et indemnitaires relatifs aux personnels d'encadrement et aux emplois fonctionnels. Elle assure l'accompagnement et le suivi des carrières** des personnels de direction, des inspecteurs, des administrateurs de l'État et des personnels d'encadrement administratif en lien avec les autorités académiques et les établissements publics relevant des ministères.

— La direction de l'encadrement **définit la politique de formation initiale** des personnels d'encadrement et, **contribue à leur formation continue**, en lien étroit avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IHEEF) et les académies.

— La direction de l'encadrement **assure également le déploiement**, dans le périmètre des ministères, **de la réforme de la haute fonction publique destinée à renforcer l'attractivité du service de l'État et la qualité de l'encadrement supérieur** en proposant des parcours plus ouverts, plus diversifiés et mieux accompagnés.

— Ainsi, la direction **assure le suivi et participe au recrutement** des administrateurs de l'État, des emplois fonctionnels en administration centrale, dans les services déconcentrés et les opérateurs. Dans une logique de vivier, elle identifie et participe au développement de talents et accompagne les employeurs dans le développement de leur stratégie RH. Elle suit la carrière des cadres supérieurs et veille à leur développement professionnel grâce à une offre de formation et d'accompagnement individualisée.

— La direction de l'encadrement **assure la coordination de la mise en œuvre des nouvelles obligations en matière d'équilibre femmes-hommes** issues de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

Témoignages



La transformation de l'ESSEN(ESR) en IHEEF

« L'IH2EF, qui a succédé à l'ESSEN(ESR) le 26 décembre 2018, est un institut transparent sur ses évaluations et ouvert sur le monde académique, l'international et la recherche.

Résolument centré sur l'usager, de l'accueil et la prise en charge des stagiaires à la qualité **des formations dispensées, le projet de l'IH2EF est d'allier l'excellence des contenus, l'avant-garde des ingénieries de formation, le design thinking – approche de l'innovation centrée sur l'humain – et la pertinence du contenant, en optimisant son bâti rénové depuis 2022 et les espaces pédagogiques modernisés, pour une expérience usager exceptionnelle.**

Dans ce rôle d'institut, l'IH2EF explore tous les sujets émergents autour des questions éducatives, et cultive une dynamique d'expérimentation en s'appuyant sur la recherche dans des sujets comme le pilotage par la donnée, le leadership scolaire, l'orientation, l'égalité filles-garçons, le bien-être ou l'inclusion. La finalité des formations de l'IH2EF est toujours de permettre aux stagiaires formés d'organiser, en retour dans leurs établissements ou leurs territoires, un cadre propice aux apprentissages des élèves. Le cadre éducatif devient désormais un vecteur de régulation et de contrôle qualité d'un système éducatif efficace pour tous, moderne et performant.

Depuis 2019, l'IH2EF a ouvert un cycle national des auditeurs, formation de prestige, qui explore des thématiques vives comme l'orientation, le numérique, la laïcité, la responsabilité ou l'autonomie. Enfin, l'Institut finance dorénavant des thèses pour investiguer l'impact de l'intelligence artificielle et de la donnée sur le système éducatif, ainsi que la question du leadership scolaire. »

Charles Torossian, directeur de l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IHEEF) ■



L'opendata et la politique de la donnée du ministère

« Depuis plusieurs années, le ministère s'engage activement dans la promotion de l'ouverture, du partage et de la valorisation des données.

Une gouvernance solide a été mise en place avec un administrateur ministériel des données, un comité d'éthique pour les données d'éducation et un comité stratégique de la donnée réunissant les directeurs d'administration centrale, des représentants des régions académiques et des opérateurs. **Un plan d'actions concrétise l'ambition du ministère : la publication en opendata de nouveaux jeux de données, dont l'indice de positionnement social (IPS), le lancement du programme Idee pour l'accès des chercheurs aux données, mais aussi la simplification des démarches administratives par le partage de données, comme l'automatisation des bourses.** Ce plan renforce également la culture de la donnée et tire parti des récentes avancées technologiques telles que l'IA. La plateforme data.education.gouv.fr, qui expose les jeux de données ouvertes, connaît un fort succès auprès des collectivités territoriales, enseignants, élèves, parents, associations, opérateurs économiques et citoyens. Fin 2023, le ministère a ainsi constaté une forte croissance de l'utilisation de data.education.gouv.fr avec plus de 60 millions de sollicitations, soit trois fois plus qu'en 2021 et un nombre record de 1,7 million de téléchargements de jeux de données (+ 70%). »

Philippe Ajuelos, administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources ■



Les labs d'innovation

110
bis

Quoi ? Un dispositif d'accompagnement à l'innovation au sens large

Où ? Au cœur du ministère de l'Éducation nationale

Pourquoi ? Offrir un cadre, des ressources et une expertise aux services de l'administration pour échanger, questionner, expérimenter ou faire évoluer des solutions répondant aux défis des politiques publiques.

Le 110bis c'est :

- **un « bis-lieu »** : il fait partie intégrante du ministère mais on y travaille autrement ;
- **un écosystème apprenant** : les acteurs qui gravitent autour s'enrichissent mutuellement et nourrissent le 110 bis de leurs productions ;
- **un cadre neutre d'échanges horizontaux** : les échanges se font dans un esprit d'ouverture et de bienveillance, toutes les idées peuvent y être exprimées ;
- **un commun** : tous les usagers et partenaires du 110 bis sont à la fois dépositaires et bénéficiaires des ressources et des services du 110 bis.

4 projets 2023

Groupe
de travail
École inclusive

Séminaire de
l'encadrement
de la DGRH

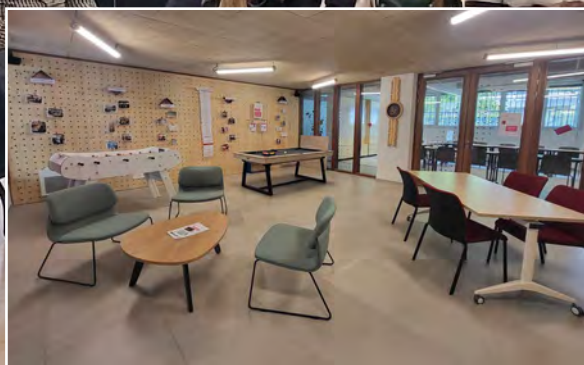
Descartes
Horizon
2024

Doctrine
technique pour
le numérique

Une communauté de 17 labs en académie

- La Coopérative, Montpellier
- 110bis, Nice
- Lab, Bordeaux
- Astra lab, Grenoble
- Lab, Clermont-Ferrand
- 110bis, Limoges
- Lab'Innovation, Lyon
- Lab, Nantes
- La Bulle, Dijon
- 110bis, Rennes
- Lab, Versailles
- Lab, Créteil
- L'idéalab, Nancy
- Lab Sorbonne, Paris
- Lab17 bis, Reims
- Lab 144 bis, Lille
- Lakou la'b, Guadeloupe

La Coopérative à Montpellier



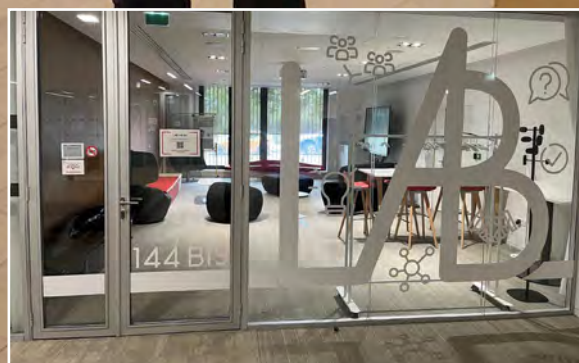
Lab à Bordeaux



La Bulle à Dijon



Le Lakou la'b en Guadeloupe



Le Lab 144 bis à Lille

education.gouv.fr